

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue par visioconférence le lundi 10 mai 2021 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Hervé Dancause	Saint-Marcel
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Lauréat Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8706-05-21 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M^{me} Denise Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 12 avril 2021
- 4- Période de questions écrites du public
- 5- Aménagement du territoire
 - 5.1- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 2021-002 de la municipalité de Saint-Pamphile
 - 5.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 2021-003 de la municipalité de Saint-Pamphile
 - 5.3- Avis à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture dans la municipalité de Saint-Adalbert
- 6- Transport de personnes
 - 6.1- Accès L'Islet – Appel d'offres pour le contrat du service de transport interurbain
- 7- Développement local et régional
 - 7.1- Démarche Municipalité amie des aînés : octroi d'un contrat

8- Administration

- 8.1- Assurances responsabilité et de dommages 2021-2022
- 8.2- Rapport des auditeurs de la MRC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
- 8.3- Formations offertes par la FQM en formule privée
- 8.4- Rapport des dépenses autorisées au 31 mars 2021

9- Sécurité incendie

10- Développement économique

11- Gestion des matières résiduelles

12- Évaluation municipale

13- Cour municipale

14- Compte rendu des comités

15- Autres sujets

16- Prochaine rencontre

17- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 7.2- Programme d'appui aux collectivités – Octroi d'un mandat pour des consultations

- 15.1- Panneau d'affichage de l'Office du tourisme

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

8707-05-21 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Lauréat Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 12 avril 2021, tel que rédigé.

4- QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 2021-002 de la municipalité de Saint-Pamphile

8708-05-21 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Pamphile a adopté le règlement numéro 2021-002 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Pamphile considère important de modifier son règlement de zonage numéro 2017-003 afin de modifier les limites des zones résidentielles et mixtes (5R et 2Mi), ainsi que pour assurer la concor-

dance aux nouvelles dispositions prévues par le règlement 01-2020 modifiant le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet*;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 2021-002 respecte les objectifs du SADRR ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 2021-002 de la municipalité de Saint-Pamphile. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.2- Demande de certificat de conformité au Schéma d'aménagement pour le règlement 2021-003 de la municipalité de Saint-Pamphile

8709-05-21 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Pamphile a adopté le règlement numéro 2021-003 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Pamphile considère important de modifier son règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 2016-320 afin d'assurer la concordance aux nouvelles dispositions prévues par le règlement 01-2020 modifiant le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet*;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 2021-003 respecte les objectifs du SADRR ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hervé Dancause, appuyé par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 2021-003 de la municipalité de Saint-Pamphile. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.3- Avis à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture dans la municipalité de Saint-Adalbert

- 8710-05-21
- CONSIDÉRANT QUE** pour favoriser son développement économique et son rayonnement régional, la municipalité de Saint-Adalbert souhaite le maintien de la piste de motocross qui se trouve sur le lot 5 347 284 du cadastre du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités environnantes et les commerçants souhaitent aussi le maintien de cette piste;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite être le promoteur d'une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- CONSIDÉRANT QU'** au dossier 417627, lors de la révision de cette décision, la CPTAQ a indiqué que les arguments soumis ne pouvaient être pris en compte puisqu'ils n'avaient pas été soumis au moment opportun dans le processus décisionnel;
- CONSIDÉRANT QUE** pour rendre une décision, la CPTAQ doit se baser sur l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;
- CONSIDÉRANT QUE** selon les critères formulés à l'article 62 de la LPTAA :
- 1° le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants est constitué de sols de classes 6, 7 et organiques (O), soit à potentiel très faible selon l'*Inventaire des terres du Canada (ITC)*;
 - 2° les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins d'agriculture sont très faibles, puisqu'outre deux petites parcelles totalisant 4 hectares, il n'y a aucune terre cultivée située à moins de 750 mètres du site visé;
 - 3° l'autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants (odeurs) puisque le site visé s'inscrit en retrait par rapport aux activités agricoles sur le territoire de la municipalité et que l'on n'y retrouve aucun établissement de production animal actif à proximité;
 - 4° l'autorisation n'entraînera pas de contraintes relativement à l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement pour les établissements de production animale, lesquels se situent à 5,3 kilomètres au nord et à 6,6 kilomètres au sud-est du site visé;

- 5° qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité;
- 6° le maintien de cet usage à cet endroit n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- 7° l'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
- 8° *critère non applicable;*
- 9° l'autorisation aura un effet bénéfique sur le développement économique de la municipalité et de la région en assurant le rayonnement régional de la municipalité auprès des amateurs de sports motorisés de course, notamment pour l'entraînement et lors de compétitions officielles;
- 10° l'autorisation aura un effet bénéfique pour la municipalité de Saint-Adalbert considérant que son indice de vitalité économique, en 2018, était de -8,43 selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), que la densité d'occupation de son territoire est très faible, soit 2,5 habitants par kilomètre carré et que l'indice de vitalité économique place la municipalité de Saint-Adalbert au 992^e rang des municipalités sur les 1 164 municipalités du Québec et qu'il y a lieu de maintenir cette activité qui contribue au développement économique de la MRC;
- 11° *critère non applicable;*

CONSIDÉRANT QUE

la demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie approximative de 3 hectares correspondant à une partie du lot 5 347 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE

l'indice de vitalité économique de la municipalité, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2018, est -8,43 faisant de Saint-Adalbert une municipalité dévitalisée et qu'il en est de même pour les municipalités limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE

la consolidation et le développement de l'offre touristique de plein air sont un objectif du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet;*

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M. Normand Dubé et unanimement résolu d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre

que l'agriculture sur une superficie approximative de 3 hectares correspondant à une partie du lot 5 347 284 afin de permettre l'aménagement d'une piste de motocross dans la municipalité de Saint-Adalbert.

6- TRANSPORT DE PERSONNES

6.1- Accès L'Islet – Appel d'offres pour le contrat du service de transport interurbain

8711-05-21 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat du service de transport interurbain par autobus.

7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1- Démarche Municipalité amie des aînés – Octroi d'un contrat

8712-05-21 Il est proposé par M^{me} Denise Deschênes, appuyée par M. Hervé Dancause et unanimement résolu :

- de confier le mandat d'élaboration d'une politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC de L'Islet et d'actualisation de sept plans d'action locaux à McKay & Co pour la somme de 55 532,93 \$, taxes incluses;
- de mandater le directeur général à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

7.2- Programme d'appui aux collectivités – Octroi d'un mandat pour des consultations

8713-05-21 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a mandaté la MRC de L'Islet afin de veiller au développement de la communauté en matière d'immigration et de diversité culturelle dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la MRC de L'Islet, au cours des dernières années, pour se positionner favorablement afin d'accueillir davantage de personnes immigrantes et ainsi combler les besoins de main-d'œuvre et améliorer le bilan démographique de la région de L'Islet;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de L'Islet de poursuivre le travail amorcé en tenant compte de la réalité et des besoins concrets des personnes immigrantes, des acteurs concernés et de la population du territoire;

CONSIDÉRANT l'ampleur de l'exercice de consultation menant à la rédaction du plan d'action triennal à produire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'autoriser la signature de l'offre de services déposée par Faire ensemble autrement à titre de consultant externe en soutien au service d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants pour un montant total incluant les taxes de 10 255,77 \$.

8- ADMINISTRATION

8.1- Assurances responsabilité et de dommages 2021-2022

8714-05-21 Il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement du contrat d'assurances responsabilité et de dommages avec la Mutuelle des municipalités du Québec valide du 8 juin 2021 au 8 juin 2022.

8.2- Rapport des auditeurs de la MRC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

8715-05-21 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Normand Dubé et unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés au 31 décembre 2020.

8.3- Formations offertes par la FQM en formule privée

8716-05-21 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Normand Caron et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à réserver deux blocs pour chacune des quatre formations offertes par la FQM selon les devis soumis.

8.4- Rapport des dépenses autorisées au 31 mars 2021

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

9- SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

10- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

11- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

12- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

13- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

14- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Il n'y a aucun compte rendu des comités présenté.

15- AUTRES SUJETS

15.1- Panneau d'affichage de l'Office du tourisme

Monsieur Jean-François Pelletier fait part d'observations à l'effet que le ministère des Transports semble effectuer des travaux de plantation d'arbres sur son terrain près du panneau d'affichage de l'Office du tourisme situé à L'Islet. Après discussion, les membres du conseil conviennent qu'un suivi doit être effectué auprès du ministère des Transports, du bureau de la députée et de la Fédération québécoise des municipalités au sujet de la demande faite par la MRC concernant la réglementation qui encadre l'installation d'un tel panneau.

15.2- COVID-19 – Communiqué demandant à la population à se faire vacciner

Il est convenu que la MRC produira un communiqué de presse encourageant la population de la MRC à se faire vacciner.

16- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 14 juin 2021 à 19 h 30.

17- LEVÉE DE LA SESSION

8717-05-21 Il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19 h 55.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.